

Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 mai 1864

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (7)

Collation 2 p. (194r, 195v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Louis Oudin-Leclère, 23 mai 1864, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 14/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/43110>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [23 mai 1864](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Oudin-Leclère, Louis \(1803-1885\)](#)

Lieu de destination Vervins (Aisne)

Description

Résumé Sur la séparation des époux Godin-Lemaire. Godin explique à Oudin-Leclère qu'il n'a pas de preuves du rôle de Telliez dans l'affaire, mais son attitude plaide contre lui : il envoie une assignation à Godin et lui écrit avec morgue plutôt que justifier son absence de l'usine. Godin juge que Telliez fait partie des employés mécontents. Il communique à Oudin-Leclère une lettre de Telliez de décembre 1860 qui manifeste son mécontentement. Godin ajoute que ses intérêts ont davantage souffert que ceux de Telliez car il n'a pu remplacer ce dernier par Gripon que le 16 mai 1864.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées

- [Gripon, Émile](#)
- [Telliez \[monsieur\]](#)

Événements cités [Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/09/2022

Dernière modification le 10/11/2024

Guin le 29 mai 1866

194

Abonneur Guin-Lafare

les documents de guerre sont diffusés entre
Talley et moi qui bien signé à la femme
à qui il gardait l'accès dans le conducte de
son mari mais je n'ai d'autre grude de cela
que celle que Talley me donne lui-même dans
sa assignation, qu'il fait Talley après la
dimanche dans laquelle je devais à la femme
qui y avait plus deux mois pour son mari
d'attendre à la bourse. Il attend et au bout de
septembre à mi-hiver à ma disposition il me voit une
lettre sur mon nom qui remettait plus à une
lettre d'un supérieur militaire qui avait à son
laboratoire que celle dans employe qui avait à
son patron. Il avait du rester un caractère
si quelconque de mauvaise foi, il ney avait pas
en tout cependant la dimanche que j'avais
fait pris de ce femme et qui étais tout matin
des heures de sa part devant les murs de son
abord et au bout de cela il transmettait cette
en ten de manière prologue toute la question
se semblait me donner lui-même usage
et on n'indique pas. D'abord c'est à mon
épouse je ne fis pas à Talley monsieur Jean
Lafare je l'attendais car il n'était pas au 2^e étage
de chez moi qui était une demeure des années
étaient à bourse.

je préparais en présence de la veuve à prendre
quelques-unes de Talley laissez mes intérêts en
suffrance que de lui faire une fois bous

demissions pour qu'il puisse bien conduire
à faire voter le autre voyageurs de bateau
alors que venir en son port dépendait de
la référir et je lui avais dit ce peu de chose qui
pourrait partie des la référir que rien n'a-
vait été proposé et que c'est à moi de voyager
plutôt que l'ordinairement.

mais Tiffey est un des messieurs que j'ai
crois de moi depuis longtemps je devraient
l'avoir dans une lettre qu'il me écrit en juillet 1860
qui nous le promettrais, je lui ai dit alors que
j'étais fâché de manier de mes employés et que j'avais
fait pour lui ce que j'avais vu devoir faire et que
je n'avais pas disposé à faire plus que il voulait que
j'eust dans la position je l'expliquais mais que
j'aurais plutôt à faire ce changement que la malice
et prétendre voter depuis lors tout rien que
de me rappeler le précédent, mais il était alors
une grande favorit dans son maintien à mon
service que je supposais dont je fais attention

dans la situation où le intérêt de Tiffey est
douppié les moins ont encore suffit davantage
car cest seulement le 16 de ce mois que j'ai
pu le remplacer que est grippon dont je vous
renvoie la correspondance et la munition qui con-
tinue jusqu'à la sortie de Tiffey une deux fois plus
3 mois de date par la représentation mais je
n'aurais pas longi à le demander de deux mois
et intérêt pour être vaincu il est bien de ne pas
le faire de son côté mais étant tous les jours
dans une forme de que se plaint tout le
reste ménage.

je part Tiffey agree mes bon voulus
par demande de mes deux ^{avril}
et au bout d'un
2 lettres grippon

Genf